

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant NATALIE HELPS	Numéro de permis 354020	Date d'inspection Le 26 octobre 2023	
Nom de l'établissement Le Château des Bouts Choux		Numéro de téléphone (506) 532-9286	
Adresse 469 Main Street Shediac NB E4P 2C2			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sophie Powers		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
25 L'exploitant d'un établissement agréé affiche dans un endroit bien en vue sur le lieu d'exploitation : b) les menus hebdomadaires.	25(b)	30 oct. 2023	26 oct. 2023
Commentaires : Une preuve à été envoyé à la Mentor en Assurance de la Qualité par courriel, le jeudi 26 octobre 2023. La lacune est maintenant conforme.			
50(1) L'exploitant d'un établissement agréé établit un registre quotidien dans lequel est consigné les incidents touchant la santé, la sécurité ou le bien-être des enfants qui y sont bénéficiaires de services.	50(1)	27 oct. 2023	26 oct. 2023
Commentaires : Une preuve à été envoyé à la Mentor en Assurance de la Qualité par courriel, le jeudi 26 octobre 2023. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Aucune visite sur les lieux n'a été effectuée			

original signé par
Sophie Powers

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 octobre 2023

Date

original signé par
Natalie Helps

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 octobre 2023

Date